

REGLEMENT TRENDS BUSINESS TOUR 2016

Art. 1. Objectif

Le Trends Business Tour est un événement annuel au cours duquel des entreprises innovantes et durables sont primées.

Art. 2. Les critères

Le jury évalue les dossiers sur base des critères ci-dessous. Les critères 1 et 2 sont des critères fondamentaux et ils ont la même importance. Le critère 3 est utilisé comme filtre qualitatif.

1. Innovation
2. Durabilité
3. Performance financière

Art. 3. Les critères géographiques

La Belgique a été découpée en 10 zones géographiques. Une entreprise par zone sera récompensée.

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1. Liège | 6. Namur & Luxembourg |
| 2. Flandre-Orientale | 7. Hainaut |
| 3. Flandre-Occidentale | 8. Bruxelles |
| 4. Anvers | 9. Brabant flamand |
| 5. Limbourg | 10. Brabant wallon |

Art. 4. Le jury

Chaque prix est attribué par un jury indépendant composé de personnes qui ont été désignées par l'organisation du Trends Business Tour. Chaque jury est composé de spécialistes. Ses règles de fonctionnement garantissent l'indépendance du jury.

Art. 5. Procédure

1^{er} Tour :

Le jury se base sur les formulaires reçus pour sélectionner maximum 5 nominés par zone (voir art. 3).

2^e Tour :

Le jury attribue des points aux 5 nominés. L'entreprise ayant récolté le maximum de points est l'entreprise gagnante.

Art. 6. Les formulaires

Les formulaires reçus restent la propriété du Trends Business Tour et sont confidentiels.

Art. 7. Recours

Les décisions du jury en ce qui concerne l'attribution des gagnants sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Art. 8. Les gagnants du prix

Le nom des gagnants est annoncé lors d'une remise des prix. Un certificat sera remis à chaque gagnant. Les entreprises gagnantes acceptent que les photos, dossiers... puissent être utilisés dans les médias par Trends-Tendances et par les sponsors de l'événement.

Art 9. Acceptation du règlement

En posant leur candidature, les entreprises acceptent le présent règlement.